



Madame, Monsieur,

- 8 JUIN 2018

L'article 98 de la loi NOTRe prévoit pour chaque département l'adoption d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

L'Etat et le Conseil départemental des Landes ont donc engagé une démarche partenariale en associant la Région, les Pays-Pôles d'équilibre territorial et rural, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, l'Association des maires, les opérateurs de services afin d'élaborer ce document.

Une enquête auprès des habitants du département, un questionnaire destiné aux EPCI, des ateliers thématiques par territoire ont eu pour objectif de recueillir l'avis du plus grand nombre. Plusieurs réunions du comité de pilotage ont permis de valider ces différents travaux et d'établir un projet de schéma qui a été soumis, à compter du 10 octobre 2017, à l'avis des dix-huit Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre du département, du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Tous les avis rendus ont été favorables.

A l'issue de cette période de consultation de 3 mois, le projet de schéma a été adopté le 26 mars 2018 par le Conseil départemental et officialisé par arrêté préfectoral du 22 mai 2018.

Nous vous informons que la version numérique du schéma a été mise en ligne sur les sites des services de l'Etat et du Département :

www@landes.gouv.fr

www@landes.fr

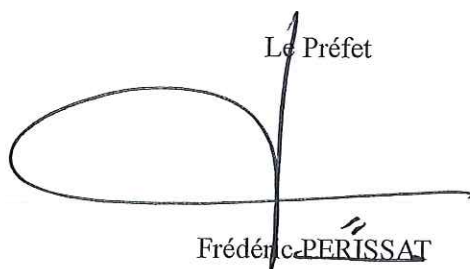
Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document et à participer à la mise en œuvre du plan d'actions relevant des quatre orientations retenues, correspondant aux besoins essentiels du département :

- amélioration de la mobilité des usagers des services,
- confortement de l'offre de soins et de l'attractivité pour les professionnels de santé,
- renforcement de l'accessibilité des services du quotidien,
- développement des services pour plus de solidarité et de l'accès à ces dispositifs.

La mise en place de ces actions sera engagée lors de la prochaine séance du comité de pilotage élargi qui se tiendra à l'automne 2018.

Sachant pouvoir compter sur votre implication dans cette démarche, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Préfet



Frédéric PERISSAT

Le Président
du Conseil départemental



Xavier FORTINON

Destinataires :

Services de l'État,
Communes et EPCI
Partenaires publics et privés

Préfecture des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 06 58 06
Mél : pref-dc2pat@landes.gouv.fr

Conseil départemental des Landes
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN Cedex
Tél. : 05 58 05 40 22
Mél : developpement.territorial@landes.fr